

**ARRÊTE MUNICIPAL****STATIONNEMENT INTERDIT N° 8 RUE GARIBALDI**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par l'entreprise « BUROSPACE » représentée par M. Florent Dimur, 229 rue Beau de Rochas à Béziers,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la pose de panneaux amovibles, 8 rue Garibaldi, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le stationnement est interdit et réservé au véhicule de chantier sur 1 place de parking zone bleue, face au n° 8 rue Garibaldi, du mardi 20 mai 2023, 08h00 au mercredi 21 mai 2023, 19h00.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise « BUROSPACE » représentée par M. Florent Dimur, 229 rue Beau de Rochas à Béziers, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 16 mai 2023.

**Le Maire**

**Thierry BAEZA.**

